



50^e anniversaire de la loi belge sur l'objection
de conscience au service militaire

À LA RECHERCHE DES OBJECTEURS !
50 ANS APRÈS L'OBTENTION DU STATUT D'OBJECTEUR.

Si vous avez obtenu le statut d'objecteur de conscience, fait votre service civil, votre service militaire non-armé ou que vous en ayez été exempté, votre témoignage nous intéresse !

Après 30 ans de luttes et de débats parlementaires, en 1964, la loi du 3 juin accorde une existence légale aux objecteurs de conscience. Cinquante plus tard, en vue de la célébration du cinquantenaire, nous récoltons toutes les traces historiques (publications, affiches, tracts, photos, etc) illustrant leurs combats et leur service civil.

Cette récolte servira une exposition qui se tiendra début décembre 2014 pour la journée mondiale des droits de l'homme. Tout matériel sera soit archivé soit rendu selon les volontés exprimées.

Ne laissez pas la mémoire s'effacer !

Contactez nous à :
objectiondeconscience@agirpourelapaix.be (FR : 02/648.52.20) ou
statuutgewetensbezwaarde@tumult.be (NL : 015/43.56.96) en nous précisant vos coordonnées et nous vous recontacterons.